

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Claudia Paquet

<https://www.cadre21.org/membres/f1fdf8761fb5f148b93c1110>

Date d'obtention : 2025-08-11 19:10:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Lorsqu'une victime se présente à moi, j'utilise la trousse Sexto;

Si un jeune veut me voir pour des sextos qu'il a partagés, je dois utiliser la trousse sexto;

Si un parent me contacte parce que son enfant a partagé des images intimes, je dois expliquer au parent que je ne peux intervenir sur la base du protocole sexto, mais je le dirige vers le service de police...étant donné que c'est une situation à l'extérieur de l'école;

Si la demande vient d'un policier de rencontrer une jeune et de déclencher le protocole sexto, je dois lui dire que je ne suis pas mandataire du service de police et que cela sera à l'encontre de ce que le protocole sexto demande.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

En fait cela va tout changer, car lorsqu'il y avait un cas de trousse Sexto, je n'intervenais pas étant donné que je n'avais pas fait la formation. Dans ma pratique prochainement, cela va faire en sorte que je serai outillée pour intervenir adéquatement avec différentes situations.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne jamais regarder les photos, même si l'élève veut me les montrer. Très important, car cela pourrait m'accuser au criminel.